

RAPPORT ANNUEL 2017

DE LA CITRAP – NEUCHÂTEL

Préambule

En 2017, la composition du comité est restée stable. A noter cependant le passage de M. HIRSCHY qui est venu à deux séances pour nous sensibiliser à la pauvreté de la desserte du Val-de-Ruz, et l'arrivée de Mme Floraine STAUFFER, qui occupe un poste d'interface entre les usagers et les concepteurs d'horaires à transN, et dont l'apport nous est précieux.

Comme dans les années précédentes, le comité s'est réuni chaque mois et a réparti les différentes tâches à effectuer parmi ses membres. Il est reconnaissant à Mme Carol CHISHOLM de son accueil généreux dans son appartement du centre-ville à Neuchâtel.

Activités

Observatoire

Un commentaire détaillé sur le «**Plan directeur cantonal de la Mobilité**» a été adressé au canton, aux médias, et mis sur notre site.

En août, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Laurent DEBROT, député vert au Grand Conseil qui nous a fait part de son projet de demander **la gratuité des Transports publics**. Considérant que les revenus de la billetterie ne couvrent que le tiers des dépenses des TP, que le système actuel de déductions fiscales pour les trajets domicile-travail encouragent les transports privés, et que l'abandon de l'infrastructure d'encaissement des prix des trajets générerait une économie importante, la facture finale ne serait finalement pas très élevée. Le plus grand risque serait de voir les TP débordés par de nouveaux clients !

A notre Assemblée générale de 2017, Robert COUREAU, ancien président de l'ATE NE, nous a gratifiés d'un exposé sur les «**Plans de mobilité élaborés par les entreprises en concertation avec leurs employés**» fort intéressant.

Les membres du comité qui ont participé à l'AG de la Citrap suisse ont écouté avec intérêt un «**Exposé sur la planification ferroviaire**» par le conseiller d'Etat Hans-Peter Wessels, président de la Conférence des directeurs de transport et ont visité la gare d'Huttwil (sur la ligne Langenthal – Wolhusen – Lucerne) entièrement restaurée et qui respecte, en particulier, les normes de la LHand, ce qui est loin d'être le cas des gares suisses en général.

Ligne 421

Suite à la **pétition de 2017**, nous avons été reçus par transN et par l'Etat (voir rapport annuel 2016). Suite à ces discussions, l'Etat a procédé à un « toilettage » pour l'horaire 2018, ce qui s'est traduit par un départ avancé de 2 minutes depuis Cernier-Savagnier, permettant une légère amélioration des correspondances en gare de Neuchâtel. Par contre, l'ensemble des autres propositions d'améliorations suggérées sont restées lettre morte. En particulier, l'Etat n'est pas entré en matière sur une mise en commun des liaisons Cernier-Savagnier financées par la commune, et les liaisons Savagnier-Neuchâtel financées par l'Etat, ce qui oblige les usagers à un transbordement à Savagnier.

A noter encore qu'un financement communal permet actuellement de combler les trous de l'horaire de vacances et de compléter l'offre entre Savagnier et Cernier.

A souligner finalement que, suite à notre pétition, M. Douard a été invité à représenter les usagers à la CRT-5.

Liaison Val-de-Ruz / Saint-Imier

Diverses solutions sont envisagées pour assurer cette liaison. En particulier, nous avons reçu M. Wahlen, créateur d'une **plateforme de covoiturage**, qui partage volontiers gratuitement son logiciel avec les collectivités intéressées.

Une plateforme, réunissant les communes de Val-de-Ruz, de Saint-Imier, le Parc Chasseral, le RUN et la Citrap (M. Frédéric CUCHE), envisage la mise en place d'un système de co-voiturage pour pallier le manque de transports publics de cette région car, malgré toutes les démarches engagées pour une desserte de transport tant au niveau cantonal qu'au niveau communal, rien n'a abouti.

Le groupe de travail a été informé des divers systèmes par M. SUCCHE du bureau Indigo en charge d'un projet de co-voiturage Interreg.

Plusieurs séances ont été consacrées à l'étude des systèmes déjà existants. Un consensus se dessine sur le fait de cibler principalement les locaux et les touristes, et ensuite les entreprises seront informées des possibilités existantes. Il s'agirait d'établir un système qui laisse le choix de s'inscrire ou non, ce qui rend possible le covoiturage spontané. Les lieux de prise charge seraient signalés par des poteaux ou des bornes. Le groupe de travail s'accorde à dire que l'aspect sécuritaire est primordial. Cela passe par la mise en place de caméras (photos ou scanner selon les possibilités). Il s'agit maintenant d'élaborer un avant-projet incluant un mandat de financement.

Autres activités

Une lettre a été adressée à «Onde verte» par Pierre GEISSBUELER pour lui demander d'étudier la possibilité d'offrir un **abonnement annuel avec la possibilité d'un paiement mensuel** sans majoration de prix autre que la couverture des frais administratifs. Il est en effet trop onéreux pour certaines familles d'acheter plusieurs abonnements annuels en une seule fois.

A la demande de la **commune de Rochefort**, une rencontre a été organisée pour parler de la mobilité de ses citoyens qui doivent, pour la plupart, compter sur leurs propres moyens de transport.

Un étudiant en géographie a pris contact avec le comité, qui avait lancé une invitation à l'Institut de géographie de Neuchâtel, pour mettre en route son **travail de master qui sera consacré à la ligne 215 de transN**.

Participation à des commissions

Blaise NUSSBAUM, membre de la **commission consultative «Mobilité, espace public et stationnement» de la Ville de la Chaux-de-Fonds**, a informé le comité des sujets abordés dans ce groupe, en particulier concernant le parcage. Un document très fouillé a été remis à la commission le 30 octobre 2017 sur la politique de stationnement. Plusieurs scénarios ont été étudiés et une variante de mise en œuvre a été privilégiée. Elle propose d'attribuer des macarons gratuits pour les résidents (y compris les entreprises) et payants pour les externes, sans restriction de zones, avec accès aux divers parkings relais. Le centre et les autres parkings seraient payants. Le périmètre de mise en œuvre comprendrait une zone bleue au centre-ville, entourée d'une vaste et unique zone réservée aux macarons. Les quartiers périphériques (la plupart en zones 30) offriraient un stationnement à durée illimitée. Les tarifs des macarons pour les externes seraient comparables à ceux des abonnements de l'Onde verte. Avec quelque 2400 pendulaires sur les places publiques, on estime des recettes de l'ordre de 2,5 millions de francs environ, qui seraient notamment affectés à l'aménagement de parkings relais. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds devrait se prononcer en juin 2018, l'investissement inscrit au budget 2019 et la mise en œuvre au printemps 2019.

Nicole HUMBERT-DROZ, membre de la **commission «Transports et mobilité de la Ville de Neuchâtel»** a relaté au comité les travaux de ce groupe, en particulier le projet de sortir le bus de la rue du Seyon.

Sébastien JACOBI va régulièrement aux séances organisées par **Forum Handicap** consacrées à l'application de la LHand dans l'aménagement des TP. La dernière séance du 28 novembre 2017 a eu lieu à la Direction de transN à La Chaux-de-Fonds. L'entreprise a précisé ses efforts en matière de LHand : annonce visuelle et sonore des arrêts à bord des véhicules, plancher bas pour tous les autobus, plancher bas pour les 2/3 des trolleybus et, pour le ferroviaire, l'aménagement des gares se précise au Val-de-Travers et des rames surbaissées viendront remplacer les motrices actuelles sur la ligne de Boudry à l'horizon 2020.

Conclusion

L'enthousiasme et la bienfaisance du travail des membres du comité compensent le peu de disponibilité de ces membres, dont la plupart sont actifs professionnellement et membres de plusieurs autres associations.

Un travail de mise en réseau des informations et des personnes, et la mise sur pied d'une interface entre les usagers et les prestataires de service des TP, constituent la base du travail de la Citrap. Ce travail trouve sa pleine justification à une époque où le développement durable devient le paramètre central et impératif de tout nouveau projet sociétal et c'est dans cette mise en perspective que s'inscrit l'activité déployée.